

# Les femmes et le syndicalisme au Togo de 1990 à 2006

Lassey Agnélé\*

pp. 153-165

## Introduction

L'année 1990 marque au Togo, le début d'un processus de démocratisation fait à la fois de luttes sociales et politiques qui ont vu les syndicats être au cœur de tous les combats. Dans un contexte où les leaders de ces organisations sont tous des hommes, l'action de la gente féminine est minorée, voire totalement occultée. Cette situation fait croire que les femmes ont été absentes de toutes ces luttes. En réalité, en dépit, de la forte présence masculine dans les syndicats, les femmes y ont joué un rôle important. Ainsi, il reste à éclaircir réellement et à préciser leur rôle durant cette période importante de l'histoire du Togo. Une interrogation s'impose alors: quelle fut la contribution réelle des femmes aux luttes politiques et sociales au sein du mouvement syndical de 1990 à 2006?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons consulté une documentation primaire constituée essentiellement des journaux de l'époque. Nous avons aussi interrogé les témoins, souvent les acteurs et les actrices des événements dont il est question dans la présente contribution. Nous avons également eu recours aux ouvrages généraux et spécifiques pour avoir des informations complémentaires.

Grâce à toutes ces sources, nous avons répondu à la question posée ci-dessus en quatre parties. D'abord, nous avons fait un aperçu historique de l'engagement des femmes dans les luttes sociales, politiques et syndicales. Ensuite, nous avons retracé la participation des femmes aux différents mouvements de revendication de la période de 1990 à 1994. Puis, nous avons analysé leur implication dans les actions syndicales au moment du pourrissement de la situation socio-politique de 1994 à 2005. Enfin, nous avons présenté leurs apports dans les négociations qui ont abouti à l'adoption du nouveau code de travail en 2006.

## 1. Historique de l'engagement social, politique et syndical des femmes jusqu'au début des années 1990

Comprendre la participation des femmes aux événements de 1990 à 1994 nécessite de retracer brièvement ici le lent processus de la féminisation du mouvement syndical. Cette évolution est partie de l'engagement des femmes dans les actions politiques et sociales pour finalement aboutir à une plus grande implication dans le syndicalisme.

\* Faculté des sciences de l'homme et de la société, Université de Lomé.

Comme on le sait, même s'il a existé un précédent sous le Front populaire, le syndicalisme dans les colonies françaises d'Afrique ne s'est véritablement constitué qu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale (Fonteneau, 2004: 11-25). Ces syndicats, nés dans le contexte de décolonisation, orientèrent rapidement leurs actions vers le refus de la domination coloniale. Ils s'opposèrent à l'administration coloniale et se rallièrent souvent aux partis politiques, devenant ainsi l'une des principales composantes de la lutte pour l'émancipation politique. Après l'accession de ces colonies à l'indépendance, en 1960, il s'est enclenché une évolution qui finit par mettre presque tous les syndicats dans une situation de dépendance vis-à-vis du politique. Souvent, ce ne fut qu'à la faveur de l'ouverture démocratique des années 1990 qu'ils regagnèrent leur autonomie (Ceras, 1999: 44-49).

Au Togo, ces péripéties furent souvent et surtout le fait des hommes très largement majoritaires dans ces institutions, y compris dans les instances de direction. Les femmes, bien que n'étant pas totalement absentes, se retrouvaient souvent en retrait, y jouant, pour l'essentiel, le rôle d'agent de propagande et de mobilisation. Leur intérêt pour les luttes syndicales fut progressif, même si elles ont été des actrices majeures des combats sociaux et politiques menés dans le pays (Aduayom *et alia*, 2005: 583-588). Il faut rappeler ici la révolte des Loméennes de 1933 au sujet de la hausse des taxes sur les places au marché et leur engagement massif pour la cause nationaliste au sein du Comité de l'unité togolaise (CUT) et de ses alliés, un courant qui réclamait l'indépendance immédiate (Almeida-Ekué (d'), 1992: 40). C'est donc de façon naturelle que les femmes ont progressivement fait leur apparition dans le champ syndical. Une première étape a été leur regroupement au sein des associations affiliées aux partis politiques comme l'illustre la création de l'Union des femmes togolaises (UFEMTO) en novembre 1959. Cette organisation, présidée par Dina Olympio, l'épouse du Premier Ministre devenu Chef de l'Etat après la proclamation de l'indépendance en 1960, et dont la Secrétaire générale était Marguerite Tréno, n'était qu'un relais du CUT. Mais, elle était aussi un cadre qui a permis aux femmes d'exercer un engagement social. Cette association, composée en grande partie de commerçantes, a milité pendant longtemps en faveur de la protection de l'enfant, de l'éducation et l'émancipation de la femme togolaise dans tous les domaines<sup>1</sup>.

On peut aussi mentionner un nouveau processus enclenché après la prise du pouvoir par l'armée en 1967. Les militaires, conscients de l'importance de la femme en tant que force productive de premier plan et force politique potentielle, ne manquèrent pas non plus de faire appel à elles et de les organiser. Ainsi, le 29 mars 1972, l'Union nationale des femmes du Togo (UNFT) vit le jour en tant que l'une des premières structures nationales d'intégration de la femme au développement<sup>2</sup>. L'intensification des efforts du gouvernement et des femmes elles-mêmes aboutit à la création d'un Secrétariat d'Etat devenu rapidement un ministère chargé de la Promotion de la femme<sup>3</sup> et doté d'un organe technique, la Direction générale de la condition féminine (DGCF), créée en 1977. Dans le projet de promotion de la femme initié par les militaires, il avait été décidé de lancer un programme d'éducation sociale à leur intention. Les actions adéquates furent ainsi mises sur pied,

1 Annuaire du Togo, Service de l'information du gouvernement du Togo, 1962, p. 71.

2 Dixième anniversaire du Rassemblement du peuple togolais (RPT), Allocutions et discours du Président-Fondateur 1969-1979, tome 2, juillet 1973 à novembre 1976, les Nouvelles éditions africaines, Lomé-Dakar-Abidjan, 1979, pp. 825-826.

3 En effet, pour marquer son intérêt à l'intégration de la femme dans tous les secteurs d'activité, le président Eyadema, le 31 janvier 1977, procéda à un important remaniement ministériel et ajouta pour la première fois à la nouvelle équipe gouvernementale une femme, Mme Biyémi Kekeh, Secrétaire d'Etat au Ministère de la santé publique, chargée des Affaires sociales et de la promotion féminine. A partir de 1978, suivront d'autres femmes qui vont participer également au gouvernement de 1978 à 1990 (Agba, 2009: 118-156- 174-217).

avec un accent particulier sur le programme de l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles; l'éducation, la sensibilisation et l'information des masses et l'assistance à la mère de famille. En fait, ce programme d'éducation couvrait tout un éventail d'activités relatives à la nutrition, à la santé, à la protection de la santé de la mère et de l'enfant, à la multiplication des points d'eau, à l'initiation des femmes à la construction des foyers améliorés<sup>4</sup>. Sur le plan de la législation, l'un des acquis de la promotion de la femme fut l'adoption du code des personnes et de la famille, promulgué le 31 janvier 1980<sup>5</sup>.

Ce bref historique montre en réalité que les actions des femmes après l'indépendance, n'eurent pas un caractère de contestation ou de revendication. Elles n'étaient donc pas forcément liées au syndicat. Les femmes furent ainsi de fidèles collaboratrices du pouvoir en place. La plupart d'entre elles, adhérentes des associations de développement, militaient plutôt pour la promotion de la femme. Leur objectif était d'améliorer leurs conditions sociales et de se faire reconnaître leurs droits.

De ce fait, elles étaient de véritables soutien du gouvernement. Ainsi, de nombreuses femmes se retrouvèrent au premier plan dans le paysage politique national, notamment en assumant de hautes charges au sein de l'Etat<sup>6</sup>. Certaines ont été des ténors du CUT, à l'image d'Ablodé Bayi. Dans la même veine, après la chute du régime du CUT, d'autres ont soutenu le régime du président Nicolas Grunitzky, comme le montre le témoignage d'Innocentia Aboli publié par un journal: «Ces femmes-là sont pour la plupart, des progressistes (membres à l'époque du Parti togolais du progrès de Nicolas Grunitzky).»<sup>7</sup> D'autres encore ont été les meilleurs soutiens du régime Eyadema qui a succédé à celui de Grunitzky. De ce fait, qu'elles soient *cutards* (du CUT), progressistes (du Parti togolais du progrès -PTP) ou *rptistes* (du Rassemblement du peuple togolais -RPT), elles ont accompagné et défendu les différents partis de l'échiquier politique national (Aduayom et alia, 2005: 587-598).

Il y a lieu aussi de souligner que l'engagement des femmes ne fut pas que politique et social. Il fut aussi syndical. En effet, les femmes se regroupèrent très tôt au sein des syndicats, à côté de leurs collègues masculins au fur et à mesure qu'elles intégrèrent nombreuses le monde du travail salarié ou de l'artisanat. Des secteurs comme l'enseignement, l'administration publique, les entreprises privées... furent les plus concernés, étant entendu que le commerce était celui dans lequel elles étaient actives depuis longtemps. Dans certains autres syndicats, on pouvait même constater une forte prédominance féminine (Nations Unies, 1989). On peut ainsi mentionner, entre autres, le Syndicat national des coiffeurs et coiffeuses du Togo (le Synacoifto) et le Syndicat national des tailleurs et couturières du Togo (le Syntacto). En réalité, il y avait plusieurs syndicats dans lesquels les femmes furent présentes et très actives. Dans ces deux organisations, comme dans toutes les autres, les femmes jouèrent un grand rôle, notamment dans leur structuration, le suivi des filles en apprentissage, l'organisation des examens, les festivités de libération, les mouvements d'entraide et de coopératives syndicales et la direction des syndicats, etc.

Il faut souligner aussi que depuis la prise du pouvoir par l'armée, surtout à partir de 1973, année de création de la Confédération nationale des travailleurs du Togo (CNTT), la lo-

4 Togo-Presse, Edition spéciale, n.° 4940 du lundi 13 janvier 1997, pp. 36-37.

5 Philippe David, *21 ans de législation togolaise (ordonnances, lois, décrets)*, Vol. I: 1967-1987, tables annuelles commentées, Lomé, Imprimerie Edition, 1988, p. 119.

6 En effet, en 1986, dix femmes ont siégé au bureau du comité central du RPT, une autre instance du parti. Mis à part ces faits, on peut également noter que des femmes ont été nommées préfets, présidentes de la cour d'appel, directrices de cabinet etc. (Togo-Presse, Edition spéciale, n.° 4940, du lundi 13 janvier 1997, p. 40).

7 Jeune Afrique économie, mars 1992.

gique qui prévalut, fut celle du syndicalisme de participation qui proscrivait toute action revendicative en dehors du RPT dont la CNTT était une aile marchande. Ainsi, les syndicalistes, y compris les femmes, furent obligés de collaborer avec le régime militaire.

Souvent, le 1<sup>er</sup> mai était l'occasion pour ces syndicats de manifester à travers les parades dans les villes du Togo. Les plates-formes revendicatives remises au gouvernement par l'intermédiaire du Secrétaire général de la CNTT, confédération syndicale unique entre 1973-1990, étaient loin des préoccupations des travailleurs. Cette situation donnait ainsi au mouvement syndical togolais des allures d'un syndicalisme de parade et de festivité très bien soumis au parti unique (Ceras, 1999: 38-42)

Ainsi, dans le cadre syndical, on peut dresser trois constats essentiels relatifs aux femmes. D'abord, une présence féminine qui prit progressivement de l'importance, mais qui fut assujettie aux hommes. Ensuite, une implication dans les activités essentiellement professionnelles et sociales au sein des syndicats. Enfin, la collaboration, comme leurs collègues masculins, avec le pouvoir en place.

Le contexte ainsi décrit, changea radicalement à partir de l'ouverture démocratique des années 1990 qui permit la liberté syndicale, donc une pluralité de syndicats et une liberté d'actions revendicatives. Les femmes se retrouvèrent ainsi dans tous les courants syndicaux et participèrent à toutes les formes de luttes syndicales.

## **2. Participation des femmes aux revendications sociales et politiques de 1990 à 1994**

A partir de 1990, où la plupart des pays africains étaient secoués par des actions contestataires de toutes les couches sociales, visant à déstabiliser les pouvoirs en place, les femmes au Togo se mobilisèrent également et furent associées aux mouvements de revendications qui finirent par prendre une orientation politique et syndicale.

Le 5 octobre 1990, la contestation devint générale lorsque Doglo et Logo, deux étudiants accusés de distribuer des tracts hostiles au régime et incitation de l'armée à la révolte, furent reconnus coupables et condamnés à cinq ans de prison. Les populations révoltées, mirent en jeu une multiplicité de moyens d'action pour exprimer leur mécontentement. Toutes les formes d'expression furent utilisées allant de la critique acerbe des médias privés à la grève, aux pétitions et aux actions locales qui se traduisaient parfois par des épreuves de force (Kibalo, 2014: 702). Ainsi, les avocats qui étaient les premiers à protester contre cette manière d'agir du pouvoir, créèrent l'Association pour la promotion de l'Etat de droit (APED). Celle-ci, dans une déclaration du 10 octobre 1990, proposait la libéralisation de la vie politique, associative et syndicale, la convocation d'une conférence nationale, suivie d'une période de transition qui devait déboucher sur la tenue d'élections libres et démocratiques. Mais le pouvoir en place proposa plutôt une sorte d'amnistie à accorder au cas par cas, provoquant ainsi l'indignation générale. Les étudiants qui étaient la branche la plus frondeuse, changèrent alors de stratégie, créèrent des associations réunies en collectif<sup>8</sup> et associèrent les femmes togolaises aux mouvements de contestation. C'est ainsi que le 15 mars 1991, en utilisant l'argument de l'arrestation de leurs enfants et du traitement à l'acide de certains étudiants lors des manifestations du 12 mars sur le

<sup>8</sup> Le Groupe de réflexion et d'action des jeunes pour la démocratie (GRAD) dirigé par Noviti Spéro Houmey, le Mouvement des étudiants en lutte pour la démocratie (MELD) présidé par Djolé Yoovodévi, l'Organisation universitaire de lutte pour la démocratie au Togo (OULDT) conduite par Paulin Aboli, le Front des étudiants en lutte pour la démocratie (CJFD) (Degli, 1996: 29).

campus, les étudiants réussirent à convaincre les femmes. Pour ce faire, un groupe de femmes dirigées par Olga Kavege dont le fils était incarcéré à la gendarmerie, assistée de quelques étudiantes et étudiants, sensibilisèrent les autres commerçantes du grand marché de Lomé. Leur descente dans la rue importait plus que tous les mouvements des jours à venir. En effet, considérées comme les meilleurs soutiens du gouvernement, les femmes représentaient un élément capital dans cette lutte pour la démocratie. Leur révolte était donc très attendue et devait parachèver le rejet de la dictature par le peuple dans sa totalité. Le président Eyadema tenta même d'aller les rencontrer sur leur chemin vers la présidence pour les calmer. Mais il fut reçu par un jet de pierres. En réponse à cette attitude, les militaires, sous les ordres du président Eyadema, les brutalisèrent sans ménagement, rompant ainsi le lien de tant d'années de franche collaboration. Les femmes désormais ne parlaient plus que de démocratie et de multipartisme<sup>9</sup> (Degli, 1996: 32-33). Cependant, conscientes de la gravité de la situation et de l'insécurité qu'elle engendrait, les femmes décidèrent d'être beaucoup plus formelles, de s'organiser en association et de mettre en place des stratégies mieux définies, ne se comportant ni plus ni moins comme des partis politiques. Ce fut ainsi l'occasion pour les femmes beaucoup plus instruites de prendre le relais. Le Cercle des jeunes filles démocrates (FELD) dirigée par Eliane Amavigan vit le jour (Degli, 1996: 29), l'Alliance des femmes pour la démocratie au Togo (AFDT), présidée par Madé Aduayom, femme d'affaires, commerçante et membre du (HCR)<sup>10</sup>, l'Association de femmes pour la démocratie, présidée par Innocentia Aboli. Cette association a été créée en avril 1991 pour soutenir le processus démocratique. Enfin, le Front des associations des femmes commerçantes dont la vice-présidente est Innocentia Aboli. Dans ces associations, les femmes vont militer intensément aux côtés des partis politiques<sup>11</sup>, et des leaders de l'opposition dont elles soutenaient les actions.

Dans ce même contexte, le monolithisme syndical caractérisé par une centrale unique la CNTT, se mua en un pluralisme marqué par l'existence de plusieurs centrales ou confédérations syndicales. Ces organisations, au nombre de six aujourd'hui, régèrent les nombreuses fédérations et syndicats professionnels du pays (Goeh-Akué, 2015: 5 et Kibalo, 2014: 223). Il s'agit de la Confédération nationale des travailleurs du Togo (CNTT)<sup>12</sup>, la Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT)<sup>13</sup>, le Groupe des syndicats autonomes (GSA)<sup>14</sup>, l'Union nationale des syndicats indépendants du Togo (UNSI)<sup>15</sup>, l'Union

9 Mais un groupe de commerçantes, désireuses de profiter de la manifestation des femmes, essaya en vain de convaincre le président Eyadema en donnant d'autres raisons à ces manifestations. Pour elles, la cause de tout ce mécontentement proviendrait des nouveaux impôts sur les divers produits commercialisés, notamment les tissus, et qu'il suffirait de baisser les taxes sur ces produits pour que les femmes reviennent à de meilleurs sentiments (Degli, 1996: 32-33).

10 Jeune Afrique économie, mars 1992.

11 L'ouverture politique des années 1990 favorisa la création des partis politiques. Ceux-ci de plus en plus nombreux prirent le relais dans la mesure où c'étaient les associations qui jusque-là essayèrent de négocier avec le pouvoir en place. Les partis politiques, créés à partir de la loi du 2 avril 1991, jouèrent alors un rôle capital dans le processus de démocratisation au Togo (Lassey, 2014: 408).

12 Ancienne confédération unique qui a fini par se désolidariser du parti unique le 5 avril 1991. Elle regroupe 55 syndicats de base, répartis dans quatre fédérations: la fédération du secteur public, la fédération du secteur parapublic et privatisation, la fédération du secteur privé et informel et la fédération des retraités.

13 Ancienne CTTT qui regroupait jadis les travailleurs croyants du Togo (avril 1991). Aujourd'hui, elle regroupe 53 syndicats de base répartis au sein de huit fédérations professionnelles implantées dans les secteurs d'activités suivants: les mines, l'enseignement confessionnel, les transports, l'agroalimentaire, le commerce, l'habillement et le cuir, le bois et la construction, l'administration générale et les arts et la culture.

14 Créée en avril 1991, le GSA comprend cinq syndicats de base, le SYN BANK, le SYLPOSTEL, le SYNTEB, le SYNAMET et le SYNAPRETO

15 Créée le 19 mai 1991, l'UNSI comprend 22 syndicats professionnels du public et du privé.

générale des syndicats libres (UGSL)<sup>16</sup>, la Confédération générale des cadres du Togo (CGCT)<sup>17</sup>. Ces centrales syndicales, loin de réaliser l'unité syndicale en raison de l'obédience politique des différentes centrales syndicales se divisèrent en deux camps, l'un opposant au régime Eyadema et l'autre partisans du régime. En de rares occasions cependant, leurs revendications furent communes. Par exemple pour le paiement d'arriérés de salaires des fonctionnaires. Réunis en collectif des syndicats indépendants, l'UNSI, la CSTT et le GSA contribuèrent activement au succès de la grève illimitée de novembre 1992 à aout 1993 (Goeh-Akué, 2015: 20-23).

Mais il faut dire que dans le contexte de démocratisation, l'action directe des syndicats n'est pas perceptible dans la mesure où ceux-ci, en particulier le CSI s'était associé aux partis politiques, le FOD puisque l'intérêt du moment était de combattre le régime actuel. Leurs actions n'apparaissent qu'en filigrane à travers la lutte des autres forces revendicatives. Ce qui a forcément été fatal au syndicalisme togolais.

Cette analyse justifie amplement le manque de visibilité des femmes dans les syndicats puisque les actions de toutes les forces en présence notamment les associations, partis politiques, syndicats visaient un objectif commun, la conquête de la démocratie. Néanmoins, la situation va évoluer positivement à partir de 1994 aux termes des élections présidentielles et surtout après la conférence internationale tenue à Beijing en 1995.

### 3. Le syndicalisme des femmes au temps du pourrissement (1994-2005)

A partir du XX<sup>e</sup> siècle, le rôle et la présence des femmes ont changé de façon spectaculaire. De plus en plus nombreuses sur le marché du travail, leur intérêt pour le syndicat devint manifeste. Par ailleurs, après la conférence de Beijing en 1995, les femmes se sont engagées à évoluer au même titre que les hommes dans tous les domaines. Bien qu'elles soient sous représentées dans la prise de décision syndicale, pour plusieurs raisons notamment l'existence de préjugés, la rigidité de certains règlements intérieurs, le manque de confiance des femmes en leurs propres compétences, le partage inégal des responsabilités familiales et surtout le caractère masculin de la «culture syndicale»<sup>18</sup>, nombre d'entre elles n'hésitèrent pas à s'engager dans les mouvements syndicaux.

En effet, les femmes vont s'impliquer davantage au niveau des syndicats de base. Elles accédèrent parfois à la tête de certains de ces syndicats, essentiellement ceux des corps de métiers regroupant les femmes.

On en trouvait également à la tête de certains syndicats mixtes tels que le Syndicat du personnel des services économiques et financiers du Togo, le SYNPESEFIT<sup>19</sup>. Ces femmes, malgré les difficultés et les préjugés existants, ont néanmoins réussi à faire leur preuve au sein de ces institutions. Par exemple Mme Adossi Amivi Essenam Véronique, membre du Syndicat des enseignants protestants du Togo (SEPT) depuis 1994, devint Secrétaire générale dudit syndicat en 2004. En 2005, elle est présidente de la Commission nationale des femmes de la CSTT. Ses actions syndicales étaient centrées sur la promotion de la

16 Elle comprend aujourd'hui 48 syndicats de base regroupés en six fédérations syndicales.

17 Essentiellement constitué de cadres de l'administration publique la CGCT a été créée le 4 juillet 1996; elle regroupe 11 syndicats de base, répartis dans deux fédérations, la FESCASEP et la FESEME.

18 Garcia Ada (dir.): *Les femmes dans les syndicats, une nouvelle donne*, consulté le 24/07/2016 à 17h15mn sur le site [http://www.etuc.org/IMG/pdf/genre\\_fr\\_080403.pdf](http://www.etuc.org/IMG/pdf/genre_fr_080403.pdf).

19 Ce dernier affilié à la CNTT avait à sa tête, Mme Lawson-Aloukounle Nadou, (coordinatrice générale de la Synergie des travailleurs du Togo (STT), entretien du 10 avril 2014 à Lomé.

femme dans le syndicat. Elle a également participé à l'institution d'un réseau de femmes syndicalistes et à l'animation des centres d'écoute pour les femmes violentées<sup>20</sup>. Quant à Mme Akapko Vihuedé Assiba Claudine, elle devint en 1993 membre du SAINTJOP. Très dynamique, elle s'impliqua fortement dans le syndicat et occupa plusieurs postes notamment ceux de Secrétaire confédérale chargée des activités féminines de 1997-2001, présidente de la commission nationale des femmes de la CSTT de 2001-2005, Secrétaire générale adjointe chargée du genre-équité en 2005, Secrétaire confédérale en charge de la communication, membre du Conseil national du dialogue social (CNDS), représentante des travailleurs et enfin Secrétaire confédérale chargée de la communication de la Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT). Son parcours de militante a été marqué par plusieurs activités telles qu'encourager les femmes togolaises à plus de détermination dans l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Elle insiste également sur la participation des hommes aux initiatives de promotion des femmes. Elle participe, en outre, aux programmes de sensibilisation des jeunes filles à lutter pour leurs droits et devoirs<sup>21</sup>.

Mme Boutora-Takpa Guèda Koufoma Jeanne<sup>22</sup> a adhéré au syndicalisme en mars 1997. Suite à cet engagement, elle a occupé plusieurs postes au sein du syndicat tels que Secrétaire générale des Femmes agents de la Compagnie d'énergie électrique du Togo (AFACEET) en 1999 et Secrétaire générale adjointe du Syndicat des travailleurs du secteur de l'électricité (SYNTRASEL) en octobre 2005. Au cours de son militantisme, elle a surtout mis l'accent sur l'augmentation du nombre de femmes déléguées (syndicales et du personnel) dans leur entreprise. Cet intérêt, à la participation massive des femmes aux activités du syndicat, l'a amené à proposer des femmes comme candidates à certains postes de responsabilité lors des élections.

Mme Akouété Geneviève épouse Aouissi a adhéré au syndicat de l'administration générale et des services assimilés du Togo (SYNTRAGISATO) en 1980. Suite à cette adhésion, elle occupa le poste de Présidente à la base en 1984. De 1990 à 1995, elle fut la coordinatrice des femmes des six syndicats de base affiliés à l'ISP. En 2003, elle fut élue Présidente nationale des femmes de la CNTT<sup>23</sup>.

Au-delà de cette présentation, il apparaît que les femmes n'occupent pas véritablement des postes de responsabilité de premier plan. En effet, au niveau des centrales syndicales, aucune femme à ce jour n'a été élue secrétaire générale. Depuis le début du mouvement syndical, on compte seulement quatre femmes sur douze représentants des travailleurs au Conseil national de dialogue. Par ailleurs, elles constituent moins de la moitié des responsables au niveau confédéral et 30 % au niveau des fédérations et des syndicats de base. Dans certains syndicats, les postes qui leur sont réservés sont souvent les postes de responsables chargés des affaires féminines ou du genre, secrétaire générale-adjointe, de trésorerie, de secrétaire chargée de la santé, etc. Dans les structures de prise de décision tels que les bureaux des coopératives, des commissions statutaires, des structures pari-

20 Réponses au questionnaire proposé à Mme Adossi Amivi Essenam Véronique, dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé (cf annexe).

21 Réponses au questionnaire proposé à Mme Akapko Vihuedé Assiba Claudine, dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé (cf annexe).

22 Réponses au questionnaire proposé à Mme Boutora-Takpa Guèda Koufoma Jeanne, dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé (cf annexe).

23 Réponses au questionnaire proposé à Mme Akouété Geneviève épouse Aouissi, dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé.

taires du dialogue social, elles sont certes présentes mais au un tiers seulement<sup>24</sup>. Quasi absentes de l'arène syndicale, quel rôle ont-elles pu alors jouer quant à l'adoption du code du travail en 2006?

#### 4. La contribution des femmes à l'adoption du nouveau code de travail en 2006

Dans le souci de renforcer le mouvement syndical dans ses actions et lui permettre d'être plus efficace et structuré sur toutes les questions relevant de l'unité d'action, cinq centrales sur les six, la CNTT, la CSTT, l'UGSL, la CGCT et l'UNSI se regroupèrent au sein de l'intersyndicale des travailleurs du Togo (ISTT) à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005. Celle-ci traite essentiellement des problèmes des travailleurs togolais. Quatre mois après sa mise en place, l'Intersyndicale avec le soutien du Bureau international du travail (BIT/OIT), a obtenu du gouvernement l'organisation des assises du dialogue social tripartite. Ce dialogue social tripartite a rassemblé les acteurs du monde du travail autour d'une même table pour débattre de toutes les questions touchant la permanence du dialogue social; les questions économiques, les questions des droits et conditions de travail, la rémunération et la protection sociale. Ces assises ont produit un protocole d'accord de 125 engagements dont l'application est diversement appréciée par le monde du travail. Parmi ces 125 engagements, figurent l'adoption et la promulgation de la loi portant code du travail en 2006 en remplacement de celui de 1974 (Kibalo, 2014: 537).

La signature du protocole d'accord a regroupé trois parties notamment le gouvernement, le Conseil national du patronat et les Centrales syndicales des travailleurs. Parmi les délégués présents à cette signature on comptait trois femmes seulement à savoir Akolé Wilson épouse Kpetemey, Commissaire chargée des finances et de l'économie, présidente du Comité des femmes de la CGCT, Claire Ameyo Quenum, Commissaire à la documentation du GSA et Nadou Lawson Trésorière générale de la CNTT<sup>25</sup> (Kibalo, 2014: 540).

A cause de cette représentation assez faible des femmes, celles-ci n'ont pas véritablement eu un impact sur les travaux. Leurs actions ont été surtout remarquables après l'entrée en vigueur du nouveau code du travail en 2006. Ainsi, les femmes des syndicats ont aidé certains employeurs à respecter le code du travail par des actions de sensibilisation. Elles ont focalisé leurs efforts sur les droits spécifiques aux femmes. Dans ce contexte, les femmes de la Fédération des syndicats de l'éducation nationale du Togo (FESEN) s'y sont véritablement illustrées

En effet, soulignons qu'au sein de chaque syndicat de base un comité de femmes a été installé. Son rôle est d'essayer de trouver à travers les discussions avec les autorités des solutions aux problèmes de celles-ci<sup>26</sup>. Parmi ces différents comités, un en particulier a joué un rôle important. Il s'agit du comité de femmes de la FESEN qui s'est engagé à sensibiliser les femmes et leurs employeurs sur le droit de la femme aux congés de maternité. Pour ce faire, elles ont sillonné tout le pays pour installer le comité de femmes dans chaque préfecture. Celui-ci devait donc analyser ce problème et y trouver une solution. Il est ap-

24 Séminaire national de renforcement des capacités des responsables syndicaux de la FAINATRASIT et des organisations des marchés, Lomé les 07 et 08-09-2013.

25 République togolaise: *Protocole d'accord entre le gouvernement, le conseil national du patronat et les organisations syndicales de travailleurs*, 2006, pp. 7-8.

26 Mme Lawson-Aloukounle Nadou, (coordinatrice générale de la Synergie des travailleurs du Togo (STT), entretien du 22 mars 2017 à Lomé.

paru que ce sont les femmes dans le privé qui sont les plus concernées. Leurs employeurs en effet, ne respectaient pas vraiment ce droit. La FESEN a donc initié des campagnes de sensibilisation auprès des fondateurs des écoles privées pour leur faire comprendre qu'en réalité c'est un droit dans le code pour les femmes d'obtenir leurs congés de maternité. Selon l'article 148 du code de travail n° 010 du 13 décembre 2006, «toute femme enceinte, dont l'état a été constaté par un médecin, peut quitter le travail sans préavis et sans avoir de ce fait à payer une indemnité de rupture de contrat. A l'occasion de son accouchement, et sans que cette interruption puisse être considérée comme une cause de rupture du contrat, toute femme a le droit de suspendre son travail pendant quatorze semaines consécutives, dont six semaines après la délivrance»<sup>27</sup>. Par ailleurs, elles n'oublent pas non plus d'informer l'employeur et l'employé sur le droit de la mère à des repos pour l'allaitement conformément à l'article 149 de ce même code de travail. C'est donc ce genre d'action que les femmes de la FESEN pouvaient initier puisqu'elles n'étaient pas invitées aux instances décisionnelles<sup>28</sup>.

Les actions des femmes sont effectivement éparées dans le syndicat. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela. De l'avis de certaines, les femmes ne s'impliquent pas véritablement à cause des problèmes internes. En effet, selon Mme Samah Tinka, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la petite enfance et membre de la FESEN, l'absence des femmes est liée à la mauvaise organisation des centrales. Selon elle, les convocations aux réunions ne sont adressées qu'aux femmes des confédérations (exemple de la CSTT et de la CNTT), ce qui entraîne une rétention d'informations aux autres niveaux<sup>29</sup>.

Pour d'autres, les femmes existent au sein des syndicats puisqu'il y a même des comités en place mais lorsqu'il s'agit de participer à des prises de décisions, elles ne sont pas invitées. Cette situation peut être liée, soit à l'attitude des hommes, soit à celle des femmes qui n'arrivent pas à s'imposer. Ainsi, les femmes manquent totalement de spontanéité, de détermination et surtout de leadership. Elles ont donc besoin d'un véritable leader pour les encourager ou les défendre et les inciter à la lutte<sup>30</sup>.

Pour résoudre ce problème observé au niveau de la représentation féminine au sein des syndicats, des stratégies de promotion des femmes ont été mises sur pied par les différentes organisations syndicales et par les femmes elles-mêmes.

Presque toutes les centrales ont mis l'accent sur la formation, l'éducation et la sensibilisation des femmes travailleuses à des degrés divers. En effet, pour améliorer la participation quantitative et qualitative de la femme à la vie syndicale, il est nécessaire de préparer la femme, la former pour lui donner le goût, la volonté de se positionner dans les sphères de décision. Il faudra aussi les encourager et les inciter de façon plus systématique encore à s'inscrire dans les structures décisionnelles. Il faut aussi que les hommes puissent accompagner le processus de gendérisation, en agissant positivement sur les faiblesses des femmes et en sensibilisant les garçons et les filles dès le bas âge. Il faut également procéder à des campagnes de recrutement au profit des femmes. Création et renforcement des réseaux de soutien tels que les comités ou les commissions. Ces derniers peuvent en effet être un espace de discussion réservé aux femmes qui leur permet de renforcer leur confiance en soi et de faire entendre leur voix. Ces comités peuvent, en

27 République togolaise: *Code du travail*, Lomé, Imp. Editogo, 2006, p. 61.

28 Mme Samah Tinka, entretien du 09 mars 2017 à Lomé.

29 Mme Samah Tinka, entretien du 09 mars 2017 à Lomé.

30 Mme Lawson-Aloukounle Nadou (coordinatrice générale de la Synergie des travailleurs du Togo (STT)), entretien du 22 mars 2017 à Lomé.

outre, constituer un terrain d'entraînement idéal pour la préparation des femmes aux aspects pratiques de l'organisation et du leadership. Pour faire avancer l'intégration de la dimension genre dans le mouvement syndical, il faudrait donner aux femmes plus de formations spécifiques. Pour recruter de nouvelles femmes dans le mouvement syndical, il faudrait continuer la sensibilisation, la formation et l'information sur le terrain, organiser des cours d'alphabétisation, initier des programmes spécifiques de renforcement des capacités des femmes sur la gestion des activités génératrices de revenus, encourager la formation en langues nationales (locales), créer des caisses d'épargne endogène et d'entraide. Pour faire changer les choses et avoir plus de femmes aux postes de décision et dans le mouvement syndical, il faudrait encourager la syndicalisation des femmes et leur confier des postes de responsabilité dans les bases, dans les fédérations et au niveau confédéral, valoriser la capacité et la compétence de celles qui sont déjà en place, organiser des journées pour primer des femmes qui se sont faites distinguer au cours de l'année dans des activités syndicales (participation et disponibilité aux activités de réunion et de formation, grève, négociation, représentativité dans l'entreprise...). Il faudrait une plus grande intégration dans les textes fondamentaux de la promotion de genre, discrimination positive par des places ou des quotas réservés aux femmes pendant une période donnée. Il faudrait permettre aux femmes du secteur informel disposant de peu de moyen, de payer la moitié des cotisations ou les en dispenser pendant la première année de leur adhésion. Il faudrait également mettre à la disposition des femmes syndiquées, un fonds pour le microcrédit afin de renforcer leurs activités génératrices de revenus. Renforcer les capacités des femmes syndiquées pour leur permettre d'être à même de tenir des postes de décision dans le mouvement syndical et de ne pas attendre forcement de l'aide des hommes. Il faudrait en outre favoriser une rotation à certains postes. Par exemple après qu'un homme ait été élu Secrétaire général, il faut qu'après son mandat, le poste revienne de droit à une femme et vice-versa. Une règle qu'il faudra appliquer à tous les niveaux que ce soit au niveau confédéral, des syndicats de bases, au niveau des commissions où lors des formations etc. Il faudrait également multiplier les séances d'information et de sensibilisation sur la dimension du genre au niveau des instances syndicales. Développer des services spécifiques aux femmes, leur permettra de s'intéresser davantage au mouvement syndical, ce qui facilitera le recrutement de nouvelles femmes dans le mouvement syndical<sup>31</sup>.

## Conclusion

L'action des femmes dans le syndicalisme est assez éparse et difficile à cerner. En effet, les femmes syndicalistes au Togo n'ont pas véritablement pu s'imposer dans ce domaine qui a longtemps été une chasse gardée des hommes. Plusieurs raisons expliquent leur faible représentativité telles que les pesanteurs sociales, l'éducation, l'attitude possessive des hommes. Parfois même les obstacles proviennent des femmes elles-mêmes. Mais cela ne veut en aucun cas dire qu'elles ne sont pas investies, ni engagées dans aucun domaine au Togo, que ce soit sur le plan social ou politique vu que leur participation pour le développement économique n'est plus à démontrer. Elles ont été largement présentes du côté de l'opposition comme de l'administration ou du pouvoir en place, les soutenant physi-

<sup>31</sup> Réponses au questionnaire proposé à Mmes Adossi Amivi Essenam Véronique et Akapko Vihuedé Assiba Claudine, dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé; Séminaire national de renforcement des capacités des responsables syndicaux de la FAINATRASIT et des organisations des marchés, Lomé les 07 et 08 août 2013, pp. 3-4.

quement comme financièrement et aidant surtout à la promotion et à l'autonomisation de la femme. Au sein des syndicats, les femmes ont certes leur place mais il leur manque une visibilité parce que, face à l'adversité, beaucoup d'entre elles renoncent à lutter. C'est pour cela d'ailleurs que les syndicats, conscients de ce retard et l'avantage que les femmes peuvent apporter à leurs structures en termes de renforcement des effectifs, mettent tout en œuvre pour valoriser le rôle de la femme en tant qu'actrice dans les négociations collectives et les mobilisations sociales.

## 1. Sources

### 1.1. Sources orales

Mme Adossi Amivi Essenam Véronique, 60, présidente du comité genre du bureau confédéral de la CSTT, rencontrée dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé.

Mme Akapko Vihuedé Assiba Claudine, 59 ans, Secrétaire confédérale chargée de la Communication de la Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSTT), rencontrée dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé.

Mme Akouété Généviève épouse Aouissi, présidente nationale des femmes de la CNTT, rencontrée dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé.

Mme Boutora-Takpa Guèda Koufoma Jeanne, 51 ans, membre du Comité exécutif des femmes de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses, rencontrée dans le cadre d'une étude sur le syndicalisme féminin en Afrique en 2015 à Lomé.

Mme Lawson-Aloukounle Nadou, coordinatrice générale de la Synergie des travailleurs du Togo (STT), entretien réalisé à Lomé les 10 avril 2014 et 23 mars 2017.

Mme Samah Tinka, inspectrice de l'éducation nationale chargée de la petite enfance et membre de la FESEN, entretien réalisé le 09 mars 2017 à Lomé.

### 1.2. Sources écrites

David, Philippe: *21 ans de législation togolaise (ordonnances, lois, décrets)*, 1988, Vol. I: 1967-1987, tables annuelles commentées, Lomé, Imprimerie Edition, 183 p.

Dixième anniversaire du RPT, *Allocutions et discours du Président-Fondateur 1969-1979*, tome 2, juillet 1973 à novembre 1976, les Nouvelles éditions africaines, Lomé-Dakar-Abidjan, 1979, 978 p.

Jeune Afrique économie, 03-1992.

République togolaise: *Protocole d'accord entre le gouvernement, le conseil national du patronat et les organisations syndicales de travailleurs*, 2006, 40 p.

\_\_\_\_ (2006), *Code du travail*, Lomé: Imprimerie Editogo, 127 p.

\_\_\_\_ (2011), Ministère de la fonction publique et des réformes administratives: *Convention collective interprofessionnelle du Togo*, Lomé, 89 p.

Séminaire national de renforcement des capacités des responsables syndicaux de la FAINATRASIT et des organisations des marchés, Lomé, 07 et 08-09-2013, 7 p.

Togo-Presse, édition spéciale, n.° 4940, 13-01-1997.

### 1.3. Source électronique

Garcia, Ada (dir.): *Les femmes dans les syndicats, une nouvelle donne*, consulté le 24/07/2016 à 17h15mn sur le site [http://www.etuc.org/IMG/pdf/genre\\_fr\\_080403.pdf](http://www.etuc.org/IMG/pdf/genre_fr_080403.pdf).

## 2. Références bibliographiques

Aduayom, Adimado Martin et Ekue, Ayélé (2005), «La lutte pour l'indépendance: contexte et acteurs (1945-1955)», in Gayibor, Nicoué (dir), *Histoire des Togolais*, tome 2, vol. II, Lomé: Presses de l'UL, pp. 557-603.

Agba, Kondi (2009), *Ministre avec Eyadema*, Lomé: Les Editions de la rose bleue, 428 p.

Agboblí, Atsutse, (1992), Sylvanus Olympio: *Un destin tragique*, Dakar, NEA Sénégal, 176 p.

Almeida-Ekué (d'), Silivi (1992), *La révolte des Loméennes 24-25 janvier 1933*, Lomé: NEA, 165 p.

Comité d'Etude et de Recherche pour L'action Syndicale - CERAS (1992), *La vie syndicale au Togo, des origines à nos jours*, Lomé: CSTT, 52 p.

Cottencon, Fanny (1989), *Femmes égalité de 1789 à nos jours*, (réalisé en collaboration avec la revue *Antoinette*), Paris: Messidor, 173 p.

Degli, Jean Yaovi (1996), *Togo: la tragédie africaine*, Paris: Editions Nouvelles du Sud, 249 p.

Dubief, Henri (1969), *Le syndicalisme révolutionnaire*, Collection U, Paris: Armand Colin, 316 p.

Evan, Sara (1991), *Les américaines: histoire des femmes aux Etats Unis*, Paris: Nouveaux Horizons, 606 p.

Fonteneau, Gérard (2004), *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris: Karthala, 174 p.

Goeh-Akue, N'buéké Adovi (2015), *Etude sur le paysage syndical au Togo*, Bénin: Friedrich Ebert Stiftung, 80 p.

Hugon, Anne (dir.) (2004), *Histoire des femmes en situation coloniale*, Paris: Karthala, 240 p.

Jeunejean, Thérèse (2011), *Guinée; avec les syndicats pour la démocratie*, Belgique: Couleur Livres, 86 p.

Kibalo, Bagna (2014), *Syndicalisme et pouvoirs publics au Togo: 1944-2006*, Thèse de Doctorat unique en Histoire, Lomé: Université de Lomé, 702 p.

Lassey, Agnélé (2014), *Evolution politique et gouvernance de l'Etat au Togo (1956-1993)*, Thèse de Doctorat unique en Histoire, Lomé: Université de Lomé, 672 p.

Maruani, Margaret (dir.) (2005), *Femmes, genre et sociétés: l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 480 p

Matthaei, Julie (1985), *Histoire économique des femmes aux Etats-Unis*, Lausanne, L'Age d'Homme, 413 p.

Meynaud, Jean et Salah-Bey, Anisse (1963), *Le syndicalisme africain: évolution et perspectives*, Paris: Payot, 257 p.

Muase, Kabeya Charles (1971), *Syndicalisme et démocratie en Afrique noire: l'expérience du Burkina-Faso*, Abidjan, Paris: Inadès Edition-Karthala, 252 p.

Nations Unies (1989), Centre pour le développement social et les affaires humanitaires: *Etudes mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*, New York, 431 p.

## Annexes

**Illustration 01**

**Dossi Amivi Véronique**



**Illustration 02**

**Akakpo Assiba Claudine**



**Illustration 03**

**Boutora-Takpa Jeanne**



Source des photos: Goeh-Akue, 2015.